

DEMANDE DE CREATION OU DE MODIFICATION D'UN POINT D'ARRÊT

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER
COMPLET PAR LA CABB

Le / /

Important : imprimé à compléter et à adresser

- Par voie postale : CABB - Transport Scolaire
9, Avenue Léo Lagrange - 19100 Brive-La-Gaillarde
- Par Courriel : transportscolaire@agglodebrive.fr

Identité du demandeur (Représentant légal)

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal..... Ville.....

Courriel.....

Téléphone fixe.....

Téléphone mobile.....

Identité de l'élève

Nom

Prénom

Date de naissance.....

Garde Alternée Oui Non

Etablissement scolaire

.....

Classe

Justification de la demande :

Joindre un plan ou une photo localisant l'arrêt demandé et préciser l'adresse exacte, route communale ou départementale, intersection...

Fait à.....

Signature du demandeur :

Le / /

Modalités pour les demandes de création ou modification d'un point d'arrêt :

- Votre demande sera traitée conformément au Règlement intérieur des transports scolaires de la CABB.
- Respect des règles minimales d'inter-distance entre arrêts de 1000 mètres sur le service concerné.
- La création d'un arrêt ne constitue pas un droit.
- La CABB apprécie seule l'opportunité de cette création au regard de la sécurité des élèves, du temps de transport, de l'incidence financière de la demande.
- Il n'y a aucun droit acquis au maintien d'un arrêt d'année en année.
- La CABB se réserve le droit de suspendre ou de supprimer un arrêt s'il n'est plus fréquenté et/ou si dangerosité est avérée.

